



Trier, un geste essentiel

Le tri est un geste à la portée de tous qui a des effets bénéfiques sur notre cadre de vie au quotidien. C'est une habitude à prendre, primordiale pour les générations futures.

Au cours des quarante dernières années, notre production de déchets ménagers a été multipliée par deux en France pour atteindre en moyenne 390 kg par an et par habitant sans compter les déchets déposés en déchèteries.

Pourquoi trier ?

Les objectifs sont nombreux, et les bénéfiques écologiques et économiques sont pour certains immédiats et pour d'autres à observer sur le long terme :

- > **Maîtriser les coûts de gestion des déchets** de la collectivité, et engendrer des économies qui permettront de stabiliser le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.
- > **Limiter les rejets de Gaz à Effet de Serre.**

L'émission moyenne de gaz à effet de serre est de 1,68 tonne par an et par habitant. Grâce au tri et au recyclage, vous pouvez réduire ces émissions.

- > **Préserver les ressources naturelles.**

Une tonne de canettes d'aluminium recyclée permet d'éviter l'extraction de deux tonnes de bauxite et une tonne de plastique recyclée permet d'économiser 650 kg de pétrole brut.

- > **Economiser de l'énergie**, en produisant de nouvelles matières à partir de déchets d'emballage.

Extraire des matières premières nécessite plus d'énergie que celle utilisée lors du recyclage. Ainsi refondre des canettes d'aluminium nécessite 95% d'énergie en moins que d'extraire ce métal à partir de minerai en première production.

- > **Soutenir l'économie locale** et favoriser la création d'emplois.



Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme.
Lavoisier

Les bons reflexes

Chacun peut en adoptant les bons gestes agir au quotidien pour réduire ses déchets :

- > Composter ses déchets organiques.
- > Prolonger la durée de vie des produits en les réparant.

- > Bien trier ses déchets.
- > Utiliser les déchèteries pour les produits dangereux etc.
- > Utiliser les filières spécialisées pour des objets spécifiques : médicaments, seringues etc.

Mais aussi :

- > Choisir des produits sans emballages et réparables ou rechargeables.
- > Acheter d'occasion voire emprunter ou louer.
- > Donner ou vendre les produits dont on ne se sert plus.



 TÉLÉCHARGER

> Programme national de Prévention des déchets de 2014-2020 (.pdf) 

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/collecte-des-dechets/trier-un-geste-essentiel-726.html>